

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 7 mars 2017

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Marc Gilg, Gérard Aria, Daniel Gilbert, Jean-Pierre Martin, Jean-Pierre Conrad, Jean-Paul Delesse, André Kuster

Excusé : Ivan Dietrich, Paul Libbra, Hubert Durlewanger, Gérard Groff

Invités : Eric Duport, Jean-Marc Pagiès

1 – Révision du contrat de location de l'Ecoflyer LJ

Lors de sa précédente séance, le Conseil d'Administration a accepté le principe d'une renégociation du contrat de location du LJ, à la demande du propriétaire Jean-Luc Jehl.

Les deux parties se sont accordées sur les conditions suivantes :

- prix de location 95,00 € /heure de vol coque nue
- prise en charge intégrale de l'assurance corps.

Ces conditions ont été approuvées par le Conseil. Le tarif de l'heure de vol pour les membres est inchangé.

2 – Programme de mesure de bruit Calypso

Le programme Calypso est une campagne de mesure de bruit des avions légers par la DGAC. Elle se traduit par un classement des avions en fonction de leur niveau de nuisance. Le classement est obligatoire mais il peut être obtenu par équivalence si une mesure a déjà été effectuée sur un appareil de même type avec les mêmes équipements (hélice, échappement ...).

Par accord entre la DGAC et le Comité Régional Alsace, plusieurs campagnes de mesure gratuites ont été organisées sur l'aérodrome de Vesoul. Le DR221 F-BPCY et le Cessna 11 F-PTRT ont participé à la campagne. Le résultat du classement est en attente pour le RT. Mais la mesure du CY n'a pu être validée pour cause technique.

3 – Candidature au Conseil d'Administration

Jean-Marc Pagiès présentera sa candidature au Conseil d'Administration lors de la prochaine Assemblée générale. Il est coopté dans l'attente de cette candidature.

4 – Fixation des caméras et équipements personnels embarqués

Un pilote a souhaité savoir s'il est possible de fixer sur les tableaux de bord un support de caméra GoPro.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable pour les supports amovibles comme les ventouses, enlevés à la fin du vol avec nettoyage de la verrière. Une bande velcro adhésive est également tolérée. En revanche, il n'est pas favorable aux supports fixés à demeure.

Au plan réglementaire, toute modification de l'avion non autorisée par le constructeur n'est pas conforme au certificat de navigabilité. D'autre part, le Conseil veut éviter une détérioration des tableaux de bord par des fixations multiples.

La société Alsace Air Maintenance sera consultée pour connaître les pratiques acceptables pour la fixation des équipements privés.

5. Points divers

La date prévisionnelle de l'Assemblée générale est fixée au 29 avril 2017.

L'Aéroclub des Vosges est autorisé à utiliser nos locaux les 26 et 27 mai pour une sortie club à Colmar.

JM Air Show a présenté une offre variante au projet de meeting à Colmar, sur la base d'une journée Portes Ouvertes avec présentations statiques au sol (plus de manifestation aérienne). Cette variante nécessite toujours une couverture de déficit demandée aux associations basées, même si elle réduite par rapport à un meeting.

Comme pour le projet initial, le Conseil d'Administration maintient son refus d'un engagement financier du club.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour